



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**  
**Service Eau, Environnement et Forêt**

## **Principales prescriptions à appliquer lors des travaux sur les écoulements**

- Ne pas procéder au démarrage de travaux sans :
  - avoir obtenu l'autorisation administrative nécessaire auprès de la DDT ;
  - avoir obtenu l'autorisation des propriétaires riverains ;
  - avoir prévenu la Direction Départementale des territoires et l' Office Français de la Biodiversité (OFB) au moins 15 jours avant le début des travaux.
- Ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau aux périodes sensibles (15 novembre – 15 mars) pour la vie et la reproduction du poisson.
- Ne pas faire obstacle à la libre circulation des poissons.
- Maintenir un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment des travaux.
- Ne pas modifier ou approfondir le lit du cours d'eau.
- Limiter au strict minimum la circulation des engins dans le lit mouillé.
- Limiter au maximum les apports de matières en suspension dans le lit de l'écoulement (isolement du chantier).
- Ne rejeter aucune matières dans le milieu naturel (cours d'eau et berges) telles que laitances de béton, eaux de lavage des toupies., huiles, hydrocarbures ou toute autre substance indésirable.
- Assurer la remise en état des lieux après travaux.
- Informer en cas d'accidents ou d'incidents générant un risque d'impact sur le milieu aquatique, les services chargés de la police de l'eau (DDT et OFB).
- Éviter la dissémination de plantes invasives par tous moyens possibles, notamment en :
  - nettoyant systématiquement les engins de terrassement avant et après les travaux ;
  - évacuant les résidus de coupe de plantes invasives vers les filières d'élimination adaptées.
- Évacuer les résidus de coupe de ligneux (arbres, arbustes) ;
- Ne pas rejeter les résidus de coupe (fauchage, broyage ou autre) dans le cours d'eau ;

### Coordonnées OFB :

Office Français de la Biodiversité – Service départemental du Loiret  
1 rue Saint-Barthélémy – 45110 Châteauneuf-sur-Loire  
Tél : 02 38 57 39 24  
Mail : [sd45@ofb.gouv.fr](mailto:sd45@ofb.gouv.fr)